



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 21 janvier 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Karine ROCH (soc.) en qualité de membre de la Commission permanente de gestion ;
- oui la présentation d'un candidat par Mme Prisca MORAND, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- oui la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

M. Olivier THORENS (Les Verts), comme membre de la Commission permanente de gestion pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi vingt-et-un janvier deux mille vingt-cinq.

Le président



Le secrétaire



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 21 janvier 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Valéry Beaud et consorts « Appel d'offres à investisseurs pour l'étape 2 des Plaines-du-Loup : la Municipalité est-elle plus intéressée par le rendement des terrains que par le montant des loyers ? »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renonce à l'augmentation massive de la valeur du sol définie pour les logements à loyer abordable (LLA) et qu'elle fixe cette valeur au maximum à CHF 650.- par m² de surface de plancher déterminante (SPd) pour les projets qui proposent des loyers suffisamment inférieurs aux limites LLA (art. 28 RLPPPL), qui comprennent des locaux communs à destination du quartier ou pour les projets particulièrement innovants ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-et-un janvier deux mille vingt-cinq.

Le président



Le secrétaire



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 21 janvier 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard et consorts « Place de la Gare - les transports publics sont-ils au centre des priorités de la Ville »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution 1 de l'interpellatrice, disant :

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité priorise la fonction d'interface de transports publics de la place de la gare en favorisant le plus possible l'efficacité de la desserte de bus ».

la résolution 2 de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à respecter les besoins de la population en matière d'accessibilité à la gare en transport individuel motorisé, notamment en maintenant un nombre de places de dépose suffisantes ».

la résolution de Mme Piron, disant :

« Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité, lors du réaménagement de la Place de la Gare, soit particulièrement attentive à donner suffisamment d'espace devant la gare aux véhicules de service d'urgence ou aux bus de remplacement ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-et-un janvier deux mille vingt-cinq.

Le président



Le secrétaire



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 21 janvier 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Séverine Graff et consorts : « Agir contre l'augmentation du prix des transports publics » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Soucieux de l'impact de la hausse des tarifs des transports publics sur le pouvoir d'achat des ménages, et constatant que les hausses cumulées depuis quinze ans ont largement dépassé l'inflation, le Conseil communal invite la Municipalité à continuer à faire pression, en collaboration avec d'autres communes, en vue de revoir les mécanismes de fixation des tarifs au sein de la Communauté tarifaire vaudoise ».

la résolution de Mme Koyuncu, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étende la subvention à hauteur de 50% du prix de l'abonnement annuel Mobilis aux bénéficiaires des PC familles, tel que c'est déjà le cas pour les jeunes en formation de 20 à 24 ans ainsi que pour les retraités. ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-et-un janvier deux mille vingt-cinq.

Le président



Le secrétaire



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 21 janvier 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « *Plateforme 10, le nouvel îlot de chaleur urbain de Lausanne ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-et-un janvier deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 21 janvier 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « *Renvois Dublin : que fait la Ville de Lausanne* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-et-un janvier deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 21 janvier 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « *Subventions en faveur des clubs sportifs féminins : comment procéder au rééquilibrage ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-et-un janvier deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :